

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_002-DE

S L O W

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 1^{er} Juillet 2025

Convocation du 24 juin 2025

N° 2025_07_002

Objet : Administration Générale - Adhésion de la communauté de communes au service Premium de Territoire Energie 07 (TE 07)

Le 1^{er} juillet 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, , Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO

Pouvoirs : Nicolas CLEMENT à Carole VANESSE, Max DIVOL à Nathalie VOLLE, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés : 35

Vote contre : pour : 35 abstention :

Le **Président** informe que dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs fixés à différents échelons de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), TE 07 a pour mission d'aider les collectivités adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

Dans le cadre de sa compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé », le TE 07 met en œuvre un service Premium.

L'adhésion de la CCGA vient se substituer aux adhésions des communes et permet de couvrir l'ensemble du territoire communautaire. Le service Premium comprend des missions de base, ainsi qu'un nouveau bouquet de missions spécifiques.

Les missions de base sont :

- Le suivi des consommations d'énergie ;
- Le financement des projets par les subventions du SDE 07 basé sur la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;
- L'accompagnement au contrôle des dossiers CEE par un bureau de contrôle ayant une certification COFRAC.

Les missions spécifiques du service premium sont :

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 007-200039808-20250701-2025_07_002-DE

SLO

- Un économe de flux référent par secteur géographique (modalités à définir par convention);
- Suivi marché audit énergétique ;
- Saisie sur la base OPERAT des sites obligés ;
- Accompagnement pour l'atteinte des objectifs du décret tertiaire ;
- Accompagnement du marché d'exploitation chauffage, ventilation et climatisation ;
- Suivi technique de l'émergence à l'accompagnement des projets de rénovation énergétique ;
- Mise en place de marché global de performance énergétique ;
- Accompagnement au décret BACS (plan de comptage, télégestion, IoT, ...);
- Accompagnement de projets en phase de réalisation ;
- Ingénierie financière, recherche de financement, ...

L'accès au service Premium est réservé exclusivement aux adhérents du service de base.

La contribution de la CCGA est fixée conformément à la délibération n° 5 du comité syndical de TE 07 du 4 mars 2024, à savoir :

- Adhésion au service de base : 0,80 €/an/habitant
- Adhésion au service premium : 1,20 €/an/habitant

La durée de l'adhésion au service Premium est fixée à six ans à compter du 1^{er} juillet 2025. Elle est renouvelée par tacite reconduction par périodes de six années.

Le Président demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion au service Premium instaurée par le TE 07

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide l'adhésion à compter du 1^{er} juillet 2025 de la CCGA au service Premium instaurée par le TE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.

Autorise le président à signer la convention d'application de l'adhésion au service Premium, telle que jointe en annexe à la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY